

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

2^e séance, 23^e année

**Province de Québec
Centre de services scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 13 janvier 2021 à 17 h, à distance (Zoom).

Membres du comité exécutif présents :

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif et parent d'un élève
Monsieur Pierre-Marc Doyon, membre de la communauté
Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté
Monsieur Jacques Nadeau, membre issu du personnel enseignant
Madame Louise Roberge, membre issue du personnel d'encadrement

Membre du comité exécutif absent :

Madame Ève Lapointe, présidente du CA (membre d'office) et parent d'un élève

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Caroline Marcotte, directrice générale adjointe et directrice des Services des communications
Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles (points 2.1 à 2.3 seulement)
Monsieur Pierre Gaumont, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications (point 2.4 seulement)

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Ouverture de la séance extraordinaire

Monsieur Jacques Nadeau propose l'ouverture de la séance extraordinaire du comité exécutif du 13 janvier 2021 à 17 h.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Louise Roberge et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

CEX-20-21-009

Procès-verbal du comité exécutif

Centre de services scolaire des Navigateurs

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance extraordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 24 novembre 2020
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 École du Ruisseau – École Sainte-Marie – École Saint-Dominique – Appel d'offres 201105-11 – Agrandissements – Octroi de contrats de services professionnels – Lot1
- 2.2 École du Boisé – École Clair-Soleil – École de l'Odysée – Appel d'offres 201113-15 – Agrandissements – Octroi de contrats de services professionnels – Lot 2
- 2.3 École de l'Épervière – École des Quatre-Vents – École Sainte-Hélène – Appel d'offres 201116-16 – Agrandissements – Octroi de contrats de services professionnels – Lot 3
- 2.4 Services des ressources en technologie de l'information et des communications – Renouvellement de la location de la fibre optique Bell

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des membres

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

CEX-20-21-010

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 24 novembre 2020

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 24 novembre 2020 a été remis à tous les membres du comité exécutif dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Carl Lavoie et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 24 novembre 2020 et d'adopter celui-ci avec une correction mineure apportée par les membres.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Correspondance

Aucune correspondance

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune question.

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

2.0 DÉCISIONS

**CEX-20-21-011
SRM**

2.1 École du Ruisseau – École Sainte-Marie – École Saint-Dominique – Appel d’offres 201105-11 – Agrandissements – Octroi de contrats de services professionnels – Lot 1

ATTENDU les projets d’agrandissement pour l’accueil des élèves de maternelle 4 ans et de mise à niveau des écoles du Ruisseau, Sainte-Marie et Saint-Dominique autorisés par le ministre de l’Éducation du Québec, M. Jean-François Roberge;

ATTENDU l’appel d’offres de services professionnels AO201105-11 pour les services de firmes d’architectes, d’ingénierie en électromécanique ainsi qu’en structure et aménagement extérieur;

ATTENDU les travaux du comité de sélection constitué pour l’évaluation des offres de services reçues et les recommandations dudit comité à la suite de ses délibérations;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Carl Lavoie et résolu :

D’OCTROYER des mandats de services professionnels pour la réalisation des relevés, études préliminaires, plans et devis et surveillance de chantier dans le cadre de l’agrandissement et de la mise à niveau des écoles du Ruisseau, Sainte-Marie et Saint-Dominique aux firmes suivantes :

N.F.O.E. inc. en architecture;

Consortium EXP inc. / LGT en mécanique et électricité;

CIMA + s.e.n.c. en structure et aménagement extérieur;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

Le tout conformément aux documents de l’appel d’offres AO201105-11 et de tout addenda émis.

ADOPTÉE à l’unanimité

**CEX-20-21-012
SRM**

2.2 École du Boisé – École Clair-Soleil – École de l’Odyssée – Appel d’offres 201113-15 – Agrandissements – Octroi de contrats de services professionnels – Lot 2

ATTENDU les projets d’agrandissement pour l’accueil des élèves de maternelle 4 ans et de mise à niveau des écoles du Boisé, Clair-Soleil et de l’Odyssée autorisés par le ministre de l’Éducation du Québec, M. Jean-François Roberge;

ATTENDU l’appel d’offres de services professionnels AO201113-15 pour les services de firmes d’architectes, d’ingénierie en électromécanique ainsi qu’en structure et aménagement extérieur;

ATTENDU les travaux du comité de sélection constitué pour l’évaluation des offres de services reçues et les recommandations dudit comité à la suite de ses délibérations;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacques Nadeau et résolu :

D’OCTROYER des mandats de services professionnels pour la réalisation des relevés, études préliminaires, plans et devis et surveillance de chantier dans le cadre de l’agrandissement et de la mise à niveau des écoles du Boisé, Clair-Soleil et de l’Odyssée aux firmes suivantes :

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

Consortium CCM2 / ONICO Architecture en architecture;

Consortium EXP inc. / LGT en mécanique et électricité;

Consortium EXP inc. / LGT en structure et aménagement extérieur;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

Le tout conformément aux documents de l'appel d'offres AO201113-15 et de tout addenda émis.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CEX-20-21-013
SRM**

2.3 École de l'Épervière – École des Quatre-Vents – École Sainte-Hélène – Appel d'offres 201116-16 – Agrandissements - Octroi de contrats de services professionnels – Lot 3

ATTENDU les projets d'agrandissement pour l'accueil des élèves de maternelle 4 ans et de mise à niveau des écoles de l'Épervière, des Quatre-Vents et Sainte-Hélène autorisés par le ministre de l'Éducation du Québec, M. Jean-François Roberge;

ATTENDU l'appel d'offres de services professionnels AO201116-16 pour les services de firmes d'architectes, d'ingénierie en électromécanique ainsi qu'en structure et aménagement extérieur;

ATTENDU les travaux du comité de sélection constitué pour l'évaluation des offres de services reçues et les recommandations dudit comité à la suite de ses délibérations;

IL EST RÉSOLU PAR monsieur Carl Lavoie et résolu :

D'OCTROYER des mandats de services professionnels pour la réalisation des relevés, études préliminaires, plans et devis et surveillance de chantier dans le cadre de l'agrandissement et de la mise à niveau des écoles de l'Épervière, des Quatre-Vents et Sainte-Hélène aux firmes suivantes :

Consortium CCM2 / ONICO Architecture en architecture;

GÉNÉCOR Experts conseils inc. en mécanique et électricité;

Consortium EXP inc. / LGT en structure et aménagement extérieur;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

Le tout conformément aux documents de l'appel d'offres AO201116-16 et de tout addenda émis.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CEX-20-21-014
SRTC**

2.4 Services des ressources en technologie de l'information et des communications – Renouvellement de la location de la fibre optique Bell

ATTENDU la fin du contrat de location du réseau de fibre optique de Bell en septembre 2020;

ATTENDU qu'un appel d'offres publique pour la construction d'un réseau de fibre optique ne servirait pas l'intérêt public;

Procès-verbal du comité exécutif Centre de services scolaire des Navigateurs

ATTENDU l'analyse des coûts de renouvellement réalisée par le personnel des Services des ressources en technologie de l'information et des communications;

ATTENDU que l'article 13, paragraphe 4 de la *Loi sur les contrats des organismes publics (lcop)* prévoit qu'il est possible de conclure un contrat de gré à gré même si la dépense est supérieure au seuil d'appel d'offres public s'il est démontré qu'un appel d'offres public ne sert pas l'intérêt public;

ATTENDU l'avis d'intention du CSSDN publié au SEAO le 1^{er} décembre 2020, tel que requis par l'article 13.1 de la LCOP;

ATTENDU que les entreprises concurrentes à Bell avaient jusqu'au 16 décembre 2020 pour manifester leur intérêt et démontrer qu'elles sont en mesure de réaliser le contrat, sinon le CSSDN peut octroyer le contrat à Bell sans autre formalité;

ATTENTU que le contrat d'utilisation des fibres optiques avec Bell doit être conclu au plus tard le 14 janvier 2021;

ATTENDU que la dirigeante d'organisme, madame Esther Lemieux, autorise la location d'une fibre optique avec une maintenance à long terme de 10 ans, permettant ainsi d'obtenir un meilleur prix, d'assurer une stabilité dans le prix et des coûts récurrents ainsi que l'amortissement des coûts d'utilisation.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre-Marc Doyon et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs renouvelle l'utilisation des 28 liens de fibre optique à Bell pour une période de 10 ans aux tarifs négociés;

QUE le directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumond, soit autorisé à signer le contrat de services et tout autre document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des membres

Aucune question ou message.

CEX-20-21-015

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Louise Roberge et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 17 h 17.

ADOPTÉE à l'unanimité



Ève Lapointe
Présidente



Sandra Cauchon
Secrétaire générale